



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

STATS  
RAPIDES

Avril 2015

# Résultats des élections professionnelles pour les CAP dans la fonction publique de l'État en 2014

349 Commissions administratives paritaires de fonctionnaires de l'Etat ont été renouvelées lors des élections de décembre 2014 avec un taux moyen de participation de 59,2%.

STATISTIQUES ET  
RECHERCHE SUR LA  
FONCTION PUBLIQUE

**Les élections professionnelles se sont déroulées pour la première fois simultanément dans l'ensemble de la fonction publique, d'État, territoriale et hospitalière ainsi qu'auprès des fonctionnaires de La Poste et Orange entre le 18 novembre et le 4 décembre 2014.**

Les résultats nationaux permettant d'établir la représentativité des organisations syndicales au niveau de la fonction publique ont été publiés le 9 décembre 2014. Ils prennent en compte les résultats des comités techniques institués auprès des collectivités territoriales et de ceux institués auprès des établissements publics de la fonction publique hospitalière. Pour la fonction publique de l'État ils agrègent les résultats des comités techniques ministériels (CTM), et des comités techniques de proximité institués auprès de certains établissements publics de l'État dont les personnels n'étaient pas électeurs aux CTM ou institués auprès de certaines autorités spécifiques. Les résultats des différents comités techniques de proximité créés en administration centrale, au niveau déconcentré et auprès des établissements publics ont été publiés le 12 février 2015.

Cette publication présente les résultats obtenus par les organisations syndicales dans les commissions administratives paritaires (CAP) nationales de la fonction publique de l'État instituées pour chaque corps ou communes à plusieurs corps. Pour ces élections, seuls les fonctionnaires votent pour les représentants du corps auquel ils appartiennent.

Les élections pour les 349 CAP de la fonction publique d'État concernaient 1,624 millions d'inscrits. Le nombre de CAP n'est pas parfaitement identique au nombre de corps car dans certains cas une CAP peut regrouper plusieurs corps, comme par exemple pour les professeurs des écoles et les instituteurs. La plus importante CAP (Instituteurs et Professeurs des écoles) compte plus de 336 000 inscrits. Si le nombre moyen d'inscrits par CAP est d'environ 4 700, leur taille est très variable et la moitié des CAP compte moins de 470 inscrits. Plus de 92% des CAP ont moins de 10 000 inscrits et les 6 CAP les plus nombreuses couvrent la moitié du nombre total d'inscrits.

Ces élections ont mobilisé 961 000 votants soit une participation de 59,2 %, taux de participation identique à celui de 2011. Parmi les votants, on dénombre plus de 37 000 suffrages blancs ou nuls d'où plus de 923 000 suffrages valablement exprimés. Les élections aux comités techniques au niveau national concernaient 2,2 millions d'électeurs pour la FPE et le taux de participation était de 52,3 %. La participation s'avère donc plus forte pour les CAP.

Parmi les 82 CAP comptant plus de 2 000 inscrits, les cadres supérieurs de la Poste et les contrôleurs des finances publiques ont le plus voté avec plus de 88% de participation alors que les adjoints techniques des établissements d'enseignement et les chargés de recherche du CNRS ont des taux de participation inférieurs à 30 %.

**Figure ① : Comparaison de la répartition des votes entre les CT nationaux et les CAP nationales dans la FPE en 2014**

(% des suffrages exprimés)	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
CT ministériels	14,0	3,4	5,5	13,4	2,6	17,0	15,6	9,0	14,8	4,8
CAP	12,0	1,6	6,0	12,7	2,6	18,8	18,3	9,2	14,8	4,0

Source : DGAFP, d'après ministères.

**Figure ② : Comparaison de la répartition des votes pour les CAP nationales dans la FPE entre 2011 et 2014**

(% des suffrages exprimés)	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
CAP 2011	11,4	2,1	5,0	15,0	2,4	17,8	18,5	9,5	15,9	2,4
CAP 2014	12,0	1,6	6,0	12,7	2,6	18,8	18,3	9,2	14,8	4,0

Source : DGAFP, d'après ministères.

FO et la FSU ont obtenu le plus grand nombre de voix (18,8 % et 18,3 %) devant l'UNSA (14,8 %) et la CGT (12,7 %). En revanche, ce sont la CGT et la CFDT qui ont obtenu le plus de sièges (18,5 % et 18,1 %) devant l'UNSA (17,1 %) et FO (16,4 %).

Figure ③ : Comparaison de la répartition des sièges pour les CAP nationales dans la FPE entre 2011 et 2014

(% des suffrages exprimés)	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres
CAP 2011	17,1	1,3	4,0	21,0	2,7	15,2	9,4	6,6	15,9	4,3
CAP 2014	18,1	1,4	4,5	18,5	1,7	16,4	9,3	6,2	17,1	6,0

Source : DGAFP, d'après ministères.

La CGT est la fédération qui a déposé une liste dans le plus grand nombre de CAP (258) devant la CFDT (251). Elle a obtenu davantage de voix que la CFDT mais cette dernière est majoritaire en voix pour le plus grand nombre de CAP (74 contre 71 pour la CGT).

La CFDT a obtenu une représentation dans 82,5 % des CAP où elle était présente, ce taux est de 78,3 % pour l'UNSA et de 74,0 % pour la CGT.

L'UNSA obtient la majorité en voix dans 36 % des 189 CAP où elle présentait des candidats devant les 29,5 % de la CFDT dans les 251 CAP où elle présentait des candidats.

Figure ④ : Présence des différentes affiliations dans les CAP nationales de la FPE et obtention de sièges ou de majorité en voix

Champ : 346 CAP sans tirage au sort avec 4696 inscrits en moyenne		CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Divers
CAP où une liste est présente	En nombre	251	85	73	258	22	211	117	118	189	58
	En nombre moyen d'inscrits	6 323	9 577	14 496	6 167	42 598	7 399	9 793	11 165	7 583	19 745
CAP où la liste obtient une représentation <sup>(1)</sup>	En nombre	207	32	46	191	10	147	79	72	148	36
	En nombre moyen d'inscrits	4 563	2 620	5 293	3 673	32 968	9 278	12 721	7 706	8 216	3 786
CAP où la liste est majoritaire en voix	En nombre	74	3	11	71	3	54	19	22	68	22
	En nombre moyen d'inscrits	1 280	224	9 096	2 812	524	3 025	33 534	4 914	2 571	3 574

Source : DGAFP, d'après ministères.

(1) au moins un siège ou dans le cas de listes communes une fraction de siège.

Les résultats détaillés des CAP sont disponibles en format Excel sur le site internet de la fonction publique : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/resultats-des-elections-professionnelles-pour-cap-dans-la-fonction-publique-2014>

Concernant la fonction publique territoriale, une commission administrative paritaire est instituée pour chaque catégorie A, B et C de fonctionnaires auprès du centre de gestion auquel est affilié la collectivité ou l'établissement. Dans le cas où la collectivité ou l'établissement n'est pas affilié à un centre de gestion, la commission administrative paritaire créée pour chaque catégorie de fonctionnaires est placée auprès de la collectivité ou de l'établissement.

Les derniers résultats détaillés sont téléchargeables sur le site de la Direction générale des collectivités locales : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/resultats-des-elections-professionnelles-2014-dans-collectivites-territoriales-commissions>.

Au sein de la fonction publique hospitalière, les CAP sont créées localement dans chaque établissement. Les corps, grades et emplois de la même catégorie (A, B, C) sont classés en groupes et répartis en sous-groupes à l'intérieur de ces groupes. Des CAP départementales sont également créées et sont compétentes à l'égard des fonctionnaires pour lesquels les CAP locales ne peuvent pas être instituées. En outre, une CAP nationale est créée pour chaque corps de catégorie A recruté et géré au niveau national. Il n'existe pas de centralisation des résultats.

Les agents publics participent, via leurs représentants siégeant au sein des instances consultatives, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. Ils participent aussi à la définition et la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs.

Les commissions administratives (CAP) sont des instances que l'administration employeur doit consulter avant de prendre certaines décisions individuelles relatives à la carrière des fonctionnaires. Dans certaines administrations, en raison de la taille des corps concernés, le choix a été fait de déconcentrer tout ou partie des actes soumis à avis préalable des CAP et donc d'organiser des CAP régionales ou locales : éducation nationale, intérieur, écologie...

Les CAP sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur les actes ayant un impact sur les effectifs de l'administration concernée (détachement entrant, accueil en disponibilité, mise en PNA sortante), et sur la carrière de l'agent (titularisation, mobilité, avancement de grade ou promotion de corps, recours en évaluation sauf personnel pénitentiaire en raison du statut spécial).

Une CAP est créée pour chaque corps de fonctionnaires. Les CAP sont composées, en nombre égal, de représentants des personnels et de représentants de l'administration.

Pour les CAP, les représentants du personnel sont élus par les fonctionnaires au scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Ils sont répartis par grades.

**Directeur de la publication :** Marie-Anne Lévêque  
**Rédacteur en chef :** Adrien Friez  
**Chargé de publications statistiques :** Jose-Antoine Cilleros

ISSN : 2267-6483  
Stats Rapides n° 13  
Département des études et des statistiques  
139, rue de Bercy -75572 Paris Cedex 12

## RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

## OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

## REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

## LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

## STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

## POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.